

CONDUITES A TENIR EN CAS D'URGENCE

1. PROTEGER

- Je reste calme ;
- J'assure la sécurité des autres enfants ;
- Je protège l'enfant en écartant ou supprimant le danger pour éviter le suraccident.

2. EXAMINER

- 4 Questions concernant l'enfant :
 - Saigne-t-il ?
 - S'étouffe-t-il ?
 - Répond-il ?
 - Respire-t-il ?

3. ALERTE - DEMANDER DE L'AIDE

- J'alerte ou je fais alerter par une autre personne présente
- J'indique **CLAIREMENT** :
 - Qui je suis : assistant(e) maternel(le) ;
 - Où je suis (mon adresse avec des précisions si nécessaire) ;
 - Ce que je vois (ce que j'ai noté lors de mon examen rapide) ;
 - Ce que je fais ;
 - Je ne raccroche **JAMAIS** le (la) premier(e) ;
 - Je laisse ensuite ma ligne téléphonique disponible.

4. SECOURIR

- J'agis en commençant les gestes d'urgence enseignés en formation et en suivant les consignes données par les secours.

- ⇒ Si je ne suis pas seul(e), j'envoie une personne au-devant des secours.
⇒ A l'arrivée des secours, si le transfert de l'enfant au CH est décidé, je ne peux pas l'accompagner si j'accueille d'autres enfants.

JE PREVIENS LES PARENTS DES QUE POSSIBLE
Les soins à l'enfant et sa surveillance restent prioritaires,
je ne peux pas toujours les prévenir tout de suite.

**DANS TOUTES LES SITUATIONS,
PENSEZ A PREVENIR LA PMI DANS LES 24h**

Une fois complété, ce document peut être photocopié en plusieurs exemplaires pour être facilement utilisable à votre domicile (près du téléphone, cuisine...) et lors de vos déplacements (sac à langer, sac à main, poussette, véhicule...).

Ce document est téléchargeable sur le site www.sarthe.fr

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Direction Enfance Famille - Service de PMI
2, rue des Maillets - 72072 LE MANS CEDEX 9
02 43 54 72 23

Numéros utiles

« Afin de pouvoir alerter sans délai les services de secours, les parents et les services départementaux de protection maternelle et infantile, vous devez :

- afficher en permanence, de façon visible et facilement accessible, leurs coordonnées,
- disposer d'un moyen de communication permettant de les joindre. »

Extrait des obligations professionnelles liées à l'agrément et à l'activité d'assistant maternel - Département de la Sarthe

EN CAS D'URGENCE



15 SAMU



18 POMPIERS



119 ALLO ENFANCE EN DANGER



17 POLICE ou GENDARMERIE

EN CAS DE BESOIN

• PMI : Bureau de Gestion des Agréments

Agrément suivi par : ☎ : 02.43.54.....

✉ : pmi.bga@sarthe.fr

• PMI : Bureau d'Evaluation des Agréments

☎ : 02.43.50.10.37

✉ : contact.bea@sarthe.fr

• PMI : Puéricultrice de secteur → Pour un accompagnement

..... ☎ :

• RAM :

..... ☎ :

• Relais en cas d'urgence :

..... ☎ :

..... ☎ :

..... ☎ :

..... ☎ :

..... ☎ :

Enfant : Né(e) le

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Personne relais si les parents ne sont pas joignables :

M. ou Mme : ☎ domicile :
Adresse : ☎ portable :
..... ☎ N° professionnel :

Enfant : Né(e) le

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Personne relais si les parents ne sont pas joignables :

M. ou Mme : ☎ domicile :
Adresse : ☎ portable :
..... ☎ N° professionnel :

Enfant : Né(e) le

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Personne relais si les parents ne sont pas joignables :

M. ou Mme : ☎ domicile :
Adresse : ☎ portable :
..... ☎ N° professionnel :

Enfant : Né(e) le

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Personne relais si les parents ne sont pas joignables :

M. ou Mme : ☎ domicile :
Adresse : ☎ portable :
..... ☎ N° professionnel :

Enfant : Né(e) le

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Personne relais si les parents ne sont pas joignables :

M. ou Mme : ☎ domicile :
Adresse : ☎ portable :
..... ☎ N° professionnel :

Enfant : Né(e) le

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Parent : M ou Mme
☎ domicile :
☎ portable :
☎ N° professionnel :

Personne relais si les parents ne sont pas joignables :

M. ou Mme : ☎ domicile :
Adresse : ☎ portable :
..... ☎ N° professionnel :